

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2489 (secteurs de Saint-Janvier et Saint-Antoine)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 13 décembre 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2489 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les centres de conditionnement physique (C5-01-06) dans la zone C 2-39 dans le secteur de Saint-Janvier;
- permettre le service de lettrage de véhicules automobiles (C10-02-19) ainsi que la fabrication d'enseignes, de panneaux-réclame et service de lettrage sur vitrines, enseignes ou sur véhicules (I1-18-08) dans la zone C 11-2, dans le secteur de Saint-Antoine.

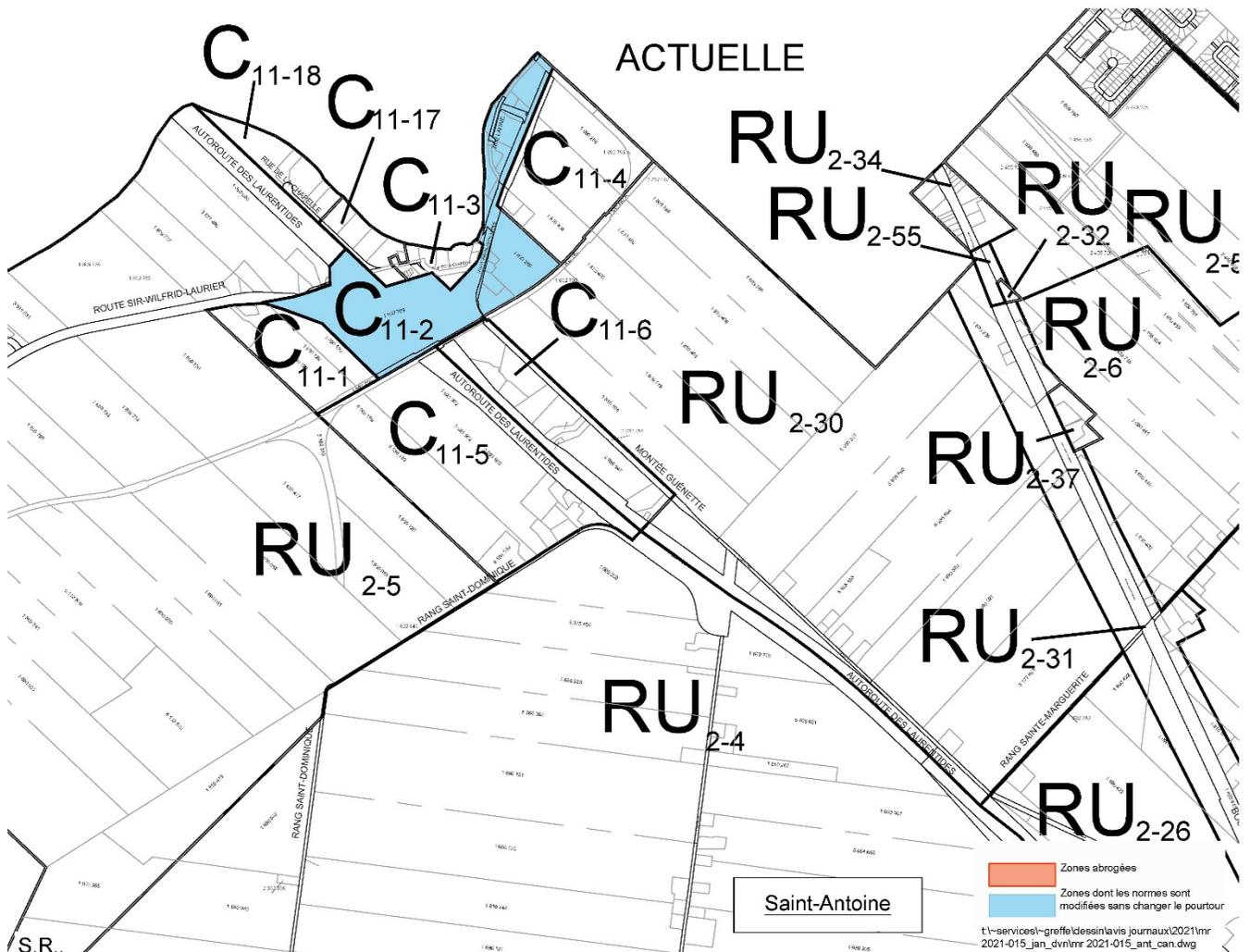
QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2489 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone C 2-39 se situe, dans le secteur de Saint-Janvier et que la zone C 11-2 se situe, dans le secteur de Saint-Antoine et sont illustrées aux plans ci-après :

SAINT-JANVIER (ZONE C 2-39)



SAINT-ANTOINE (ZONE C 11-2)



QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 18 janvier 2022, à 17 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l'élu municipal désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Également, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite sera tenue où toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 18 janvier 2022 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2489
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 15 décembre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate